

Commission spéciale de la Chambre

Aloys Jousten
Évêque de Liège
15 décembre 2010

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Depuis quelques semaines, vous vous penchez sur un chapitre pénible et douloureux de notre société. Le drame de Julie, Melissa, Ann et Eefje a rendu la population de notre pays très sensible aux abus sexuels. Nous réalisons mieux aujourd'hui la gravité des faits et surtout les traumatismes durables causés par ces abus. Dans ce « nous » j'inclus évidemment les responsables de l'Église catholique, les prêtres et les évêques. Etant donné mon âge, je puis vous dire qu'il n'en fut pas toujours ainsi, ni dans la société en général, ni au sein de l'Église. Pendant longtemps, trop longtemps, faut-il encore le relever, la sexualité et les abus sexuels ont été des sujets tabous. À l'heure actuelle, nous payons les frais de ce grand et long silence. À première vue, celui-ci étonne et surprend. Heureusement, le mutisme des victimes est rompu. Il y a quelques mois, un homme m'a téléphoné pour parler une toute première fois d'un abus datant de plus de 60 ans. On ne lui avait pas imposé le silence, mais il n'a pas eu le courage d'en parler plus tôt. L'aurait-on cru s'il l'avait dit au moment des faits ? Et plus tard, il était peut-être honteux d'en parler. La mise en place inédite par la Conférence épiscopale de points de contact téléphoniques et d'une Commission avait pour premier objectif de permettre aux victimes de se faire entendre, d'être écoutées et reconnues comme victimes. Faut-il le répéter : jamais, les évêques n'ont voulu prendre la place de la justice civile ou mettre en place une justice parallèle. Pour toutes leurs initiatives prises depuis quinze ans, je remercie mes collègues que j'ai rejoints en 2001 pour leurs initiatives courageuses et pionnières, même si leurs bonnes intentions n'ont pas toujours été reconnues.

Les événements du mois d'avril ont finalement donné à de nombreuses victimes d'abus sexuels le courage nécessaire de se manifester.

La Commission Adriaenssens m'a fait parvenir le nom de quatre prêtres qui sont tous décédés. Depuis 2001, j'ai eu connaissance d'un seul nouveau cas, celui d'un religieux, pour des actes commis en dehors des relations pastorales. Très vite, je l'ai déchargé de sa fonction de curé ; le jugement en correctionnelle est attendu pour la semaine prochaine.

Comme un tsunami, ces révélations ont ébranlé le pays. Votre Commission spéciale est une contribution importante pour faire la lumière sur ce phénomène accablant au sein de notre société. Madame la Présidente, je vous suis reconnaissant d'avoir mis les choses au point dès le début : le mandat de votre Commission concerne le traitement des abus sexuels et des faits de pédophilie dans une relation d'autorité dans tous les secteurs de la société belge, en particulier au sein de l'Église. Celle-ci n'est donc pas la seule cible.

Je me demande évidemment comment des membres du clergé ont pu et peuvent se rendre coupables de tels abus de confiance et de pouvoir.

Mais ce qui me taraude et me pèse le plus, c'est la souffrance des victimes. Personne d'entre nous ne peut vraiment se mettre à la place des victimes. Nous pouvons manifester de l'empathie, mais jamais nous ne vivrons ce qu'elles ont vécu, jamais nous ne saisirons toute la profondeur et la gravité de leur traumatisme. Que d'existences humaines hypothéquées dès l'enfance ou l'adolescence, et cela souvent pour toute la vie. Ce n'est pas le moment de faire du sentiment, mais quand j'entends ou lis des récits des victimes, je dois avouer qu'une profonde tristesse m'envahit. Certes, je voudrais demander pardon au nom de tous les prêtres abuseurs de mon diocèse ; mais ne serait-ce pas un peu facile et serait-ce juste ? Une telle demande de pardon doit surtout venir de ceux qui ont commis le mal criminel.

Étant donné la signification de la sexualité pour toute personne humaine et étant donné les relations d'autorité et de confiance des prêtres avec les enfants et les jeunes, il va de soi que, comme évêques, nous devons être vigilants et exigeants lors de l'admission de candidats au sacerdoce ; nous devons prévenir tout dérapage en veillant à une formation spécifique des séminaristes dans le domaine de la sexualité et de l'affectivité ; nous devons élaborer des règles déontologiques pour tous les acteurs pastoraux, afin de les aider à bien se situer dans leurs relations avec des enfants, des jeunes et des adultes. Il nous tient à cœur d'adopter une ligne commune et d'assumer nos responsabilités.

En cas d'abus sexuel commis par un prêtre ou un agent pastoral, l'évêque doit prendre des mesures appropriées. La première est sans doute d'inviter la victime à déposer plainte. S'il y a le moindre risque de récurrence, donc de menace pour d'autres personnes, j'en informerai la police ou la justice. Je tiens à faire remarquer que, dans mon diocèse, c'est la Justice qui nous a mis au courant de certains cas d'abus sexuels. En cas de pédophilie, que ce soit clair : des mesures disciplinaires ecclésiastiques ne peuvent jamais être imposées en lieu et place du jugement de la justice civile. Une éventuelle sanction canonique confirmera le jugement de la justice civile. Par ailleurs, il serait souhaitable, me semble-t-il que le jugement et d'éventuelles mesures de probation soient communiqués à l'évêque.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, je me permets de formuler un souhait et un espoir : que, dans notre pays, le travail de votre Commission contribue à une prise de conscience sérieuse et conséquente de la problématique de l'abus sexuel dans tous les secteurs, et qu'à tous les niveaux, on en tire les conséquences d'action qui s'imposent. Pourquoi ne pas évoquer le problème de la violence ? Je trouve étonnant que tout le monde s'insurge contre l'omniprésence de la violence, alors que, par ailleurs, les médias et internet diffusent des programmes regorgeant de scènes de violence. À mon sens, il s'agit d'un problème lié à celui qui vous occupe pour le moment. Je suis sûr que votre Commission fera les recommandations nécessaires en vue de mesures sociopolitiques appropriées.

Je vous remercie de votre attention.